



N°2021/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021  
OBJET :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT  
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le huit avril 2021, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Evelyne PETIT, Maurice PERRAULT, Marc Simonneaux, Valérie DURAND, Martine Etard, Michel RICHARD, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Eric CUENOT donne pouvoir à Evelyne PETIT, Frédéric LHERM donne pouvoir à Damien GUIBOUT, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Arrêté Ministériel du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes.

**VU** la réforme de l'instruction budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2006,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- 39 261,96€ est affecté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" en recette de fonctionnement du Budget 2021.
- 200 000,00 € au compte 1068 "Excédent de fonctionnement" en recette d'Investissement du Budget 2021.

  
Le Maire  
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.